

**OBJET**

**RESTAURATION DES GRILLES, AMENAGEMENT DES ABORDS  
ET ECLAIRAGES DE MISE EN VALEUR DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE**

**AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE  
AVEC L'ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES**

---

**RAPPEL DU PROJET**

L'étude préalable réalisée par l'Architecte des Monuments Historiques montre la nécessité de procéder aux travaux de restauration des grilles, aménagement des abords et éclairage de mise en valeur de l'Ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis, dont la décomposition par poste est détaillée comme suit :

Installation de chantier	34 022,21 € HT,
Maçonnerie (mur bahut et sol)	692 521,36 € HT,
Ferronnerie	555 472,62 € HT,
Eclairage	234 616,53 € HT,
Plantations	92 150,47 € HT,

soit un total de 1 612 185,41 € HT.

Il a été approuvé, lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2007, Délibération n° 07/5-15 :

- l'étude préalable du programme de travaux ;
- le plan de financement (50 % Etat/ DRAC et 50 % Commune) ;
- la sollicitation du financement Etat/ DRAC.

**DEMANDE D'AUTORISATION**

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, je vous demande donc de m'autoriser à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, pour un montant de 239 611,77 € HT, valeur à mars 2007.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
  
**Albert ANNETTE**

OBJET

**RESTAURATION DES GRILLES, AMENAGEMENT DES ABORDS  
ET ECLAIRAGES DE MISE EN VALEUR DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE**

**AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE  
AVEC L'ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 08/4-22 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LAURET Edmond, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

*10 abstentions  
(dont 2 votes par procuration)*

*Dominique FOURNEL, Carmen ALLIE,  
Maryse TROTET, Iqbal INGAR,  
Patricia HOARAU, Jean-Michel BARDIERE,  
René-Paul VICTORIA et Serge HOARAU*

*autres élus présents et mandaté*

Autorise le Maire à signer la Convention de maîtrise d'œuvre avec l'Architecte en Chef des Monuments historiques, pour un montant de 239 611.77 € HT, valeur à mars 2007.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint Denis, le 25 JUIN 2008

  
LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE